

Séance ordinaire du 25 janvier 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux à neuf heures quarante-quatre, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-00-53

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 25 janvier 2022.

CE-2022-00-54

Mandat du comité des finances

Il est résolu de confier au comité des finances le mandat de préparer un plan financier intégré incluant notamment une politique de gestion de la dette à long terme, une politique de gestion des excédents accumulés et une politique de

gestion des actifs.

Il est également résolu que cette nouvelle démarche devra prévoir également des mécanismes de reddition de comptes sur l'analyse des états financiers et une gestion en temps réel de la performance financière.

CE-2022-00-55

Nomination d'un capitaine à la surveillance du territoire à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision GCH-2022-001](#)

Il est résolu de nommer monsieur Éric Gauthier, à titre de capitaine à la surveillance du territoire à la Direction du service de police, poste cadre policier, classe 1, échelon 1.

CE-2022-00-56

Besoins de main-d'œuvre à la Direction de l'approvisionnement et à la Direction des finances et de la trésorerie

[Document d'aide à la décision GCH-2022-003](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de l'approvisionnement et à la Direction des finances et de la trésorerie, tels qu'ils sont mentionnés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-003.

CE-2022-00-57

Financement de la dépense relative au projet de réaménagement du parc Jean-Dumets (secteur Saint-Nicolas) incluant un nouveau bâtiment et une aire de jeux d'eau

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-004](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet de réaménagement du parc Jean-Dumets (secteur Saint-Nicolas), incluant un nouveau bâtiment et une aire de jeux d'eau, au montant maximal de 1 700 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-92.

CE-2022-00-58

Financement de la dépense relative à la réalisation d'un plan de développement de parcs de planches à roulettes sur l'ensemble du territoire de la ville

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-007](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation d'un plan de développement de parcs de planches à roulettes sur l'ensemble du territoire de la ville au montant de 50 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-03.

CE-2022-00-59

Approbation de la grille de prix de vente des terrains industriels municipaux pour l'année 2022

[Document d'aide à la décision DEV-2022-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver la grille de prix de vente des terrains municipaux vacants applicables en 2022 pour les parcs industriels Pintendre, Lauzon, Innoparc, Bernières, Perreault et Saint-Jean-Chrysostome, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise décision DEV-2022-005.

CE-2022-00-60

Renouvellement de l'accord relatif aux services des programmes à intervenir avec Futurpreneur Canada

[Document d'aide à la décision DEV-2022-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler et de conclure l'accord relatif aux services des programmes, tel qu'il a été conclu en 2015, à intervenir avec Futurpreneur Canada, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-010, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-00-61

Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues de Nîmes et d'Abelcourt (secteur Pintendre), de l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Les immeubles Gilles Couture inc., acquisitions des lots 6 396 757 et autres du cadastre du Québec, du lot 6 406 968 de ce cadastre à des fins de bassin de rétention, des lots 5 510 007, et autres de ce cadastre à des fins de sentier piéton et d'une servitude sur le lot 6 406 970 de ce cadastre à des fins de cercle de virage temporaire et confirmation relative à l'urtication de ces lots

[Document d'aide à la décision BP-2022-005](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant le prolongement des rues de Nîmes et d'Abelcourt (secteur Pintendre) sur les lots 6 396 757, 6 396 816 et 6 406 969 du cadastre du Québec, tel que montré sur le plan préparé par monsieur Alain Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 14 260 de ses minutes, le promoteur devant verser une somme d'argent à la Ville à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relativement à l'opération cadastrale faisant l'objet du plan;
- de conclure l'entente à intervenir avec Les immeubles Gilles Couture inc. pour la réalisation de travaux municipaux pour le prolongement des rues de Nîmes et d'Abelcourt (secteur Pintendre), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2022-005, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets voulant que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Les immeubles Gilles Couture inc. a été acceptée par la Ville, il est également résolu :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 396 757, 6 396 816 et 6 406 969 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les immeubles Gilles Couture inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter l'ouverture de ces rues sur ces lots, conditionnellement à leurs acquisitions;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 406 968 de ce cadastre, à des fins de bassin de rétention, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les immeubles Gilles Couture inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit les lots 5 510 007, 6 396 755 et 6 396 808 de ce cadastre, à des fins de sentier piétonnier, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les immeubles Gilles Couture inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à leurs acquisitions;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude pour un cercle de virage temporaire sur le lot 6 406 970 de ce cadastre en faveur du lot 6 406 969 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les immeubles Gilles Couture inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-00-62

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion autopompe

[Document d'aide à la décision APP-2022-007](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion autopompe (appel d'offres 2021-50-129), à Techno feu inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 674 784,05 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-00-63

Demande à Revenu Québec concernant la cession d'un immeuble (utilisé comme voie de circulation publique) appartenant à une société dissoute pour le lot 6 304 027 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre à Revenu Québec une demande de cession d'un immeuble (utilisé comme voie de circulation publique) appartenant à une société dissoute, soit le lot 6 304 027 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis et d'autoriser monsieur Vincent Vu, directeur de l'Approvisionnement à signer cette demande ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-00-64**Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition et le renouvellement de logiciels *Microsoft select plus***[Document d'aide à la décision APP-2022-017](#)

Il est résolu :

- d'autoriser l'adhésion au regroupement d'achats numéro 2021-7111-01 afin de procéder, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, à l'acquisition et le renouvellement de licences *Microsoft select plus*, d'une durée de trois ans, et ce, pour la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2025, pour une dépense totale estimée à 186 000 \$, avant TPS et TVQ;
- de s'engager à respecter les termes du contrat avec les prestataires retenus par ce centre comme si la Ville avait contracté directement avec ces fournisseuses ou fournisseurs à qui les contrats sont adjugés;
- d'autoriser le fonctionnaire occupant le poste de directeur des Technologies de l'information à signer tout document requis par ce centre dans le cadre de cette adhésion.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'octroi du contrat aux adjudicataires retenus par le Centre d'acquisitions gouvernementales, dans le cadre de ce regroupement d'achats, pour un montant de 186 000 \$, avant TPS et TVQ.

CE-2022-00-65**Embauche d'un consultant à l'évaluation à la Direction des finances et de la trésorerie**[Document d'aide à la décision GCH-2022-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Jacques Laroche au poste de consultant à l'évaluation à la Direction des finances et de la trésorerie, et ce, rétroactivement pour la période du 19 janvier au 31 mars 2022, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

CE-2022-00-66**Levée de la séance**

La séance est levée à 12 h 53.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
